

# FORCE OUVRIÈRE ET LA RÉFORME DES RETRAITES 2010

## Le gouvernement LA RETRAITE EST «LA MÈRE DES RÉFORMES»

2007: M. Sarkozy: «Le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer.»

2008: M. Sarkozy: «Je n'ai pas de mandat pour reporter l'âge de départ en retraite puisque je n'en ai pas parlé pendant ma campagne.»

**FO**  
la force syndicale  
www.force-ouvriere.fr

## LA RETRAITE EST «LA MÈRE DES REVENDICATIONS»

Pour FO, dès le 1<sup>er</sup> février, la priorité est donnée sur les retraites «mère des revendications»

C'est pourquoi FO défile seule le 23 mars et dénonce un appel sur un ensemble fourre-tout des autres syndicats.

Lors de son Comité confédéral national fin mars début avril, FO indique: «Le CCN ne confond pas l'intersyndicale avec l'action commune librement décidée.»

L'unité d'action est nécessaire et doit être porteuse d'espoir pour les salariés: telles sont la raison et la volonté de FO d'aboutir à un appel clair à une journée de grève interprofessionnelle franche.

## L'intersyndicale

Les autres organisations syndicales:  
CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA, SUD, Solidaires, FSU

— Le 15 février: Déclaration commune de cinq organisations syndicales sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques (RIEN sur les retraites) et appel à manifester le 23 mars après-midi.

— Juin: La CFDT, à son congrès, ouvre la voie à l'augmentation de la durée de cotisation.

— Janvier 2010: Pour M. Sarkozy, la retraite devient «la mère de toutes les réformes».

— 15 février 2010: Présentation de l'agenda social.

— 14 avril: Remise du rapport du COR sur les retraites.

— Mai - juin 2010:

Préparation et présentation du projet de réforme des retraites.

— Le 27 mai: FO ne participe pas à la journée de mobilisation appelée par les autres syndicats. Elle décide d'organiser une journée d'action et de grève.

**15 JUIN MANIFESTATION  
NATIONALE FO À PARIS**  
70 000 participants  
FO appelle au retrait du projet:  
«Projet socialement injuste et économiquement inefficace»

— Le 15 juin: Sur la base de «revendications claires et communes», les autres syndicats refusent d'y participer.

En juillet, FO favorable à «une action commune sur des bases claires», «pas à l'instauration d'une holding syndicale permanente» uniquement sur les retraites.

— Le 8 juillet: FO écrit au ministre du Travail et détaille ses positions sur la réforme des retraites.

À l'issue du courrier, FO demande le retrait de ce projet, néfaste et contraire aux intérêts des salariés. FO demande le retrait du texte et appelle à manifester et à la grève le 7 septembre dans l'unité d'action (20 UD CGT rejoignent FO sur le retrait).

Communiqué de FO le 9 septembre: FO maintient son exigence de retrait et sera dans l'action le 23 septembre avec les autres organisations syndicales, sur son propre mot d'ordre.

— Le 13 septembre: FO s'adresse solennellement aux parlementaires et invite les salariés à en faire de même: exigence

La CGT récuse, en visant FO, «la stratégie du tout ou rien», pour elle il est question de «réécriture» du projet de loi et non de retrait du texte.

— Le 29 juin: Appel des organisations syndicales y compris FO, sauf la CFE-CGC, à une manifestation et des grèves le 7 septembre.

— Fin août: La CFDT se prononce contre une grève interprofessionnelle de 24 heures réclamée par FO (FSU, SUD ne respectent pas leur mandat de grève pour rester dans l'intersyndicale).

— Septembre: La CFDT concède «vouloir faire avancer et faire modifier ce qui pourra être modifié». Et ne demande pas

Mesures phares du projet:

**Relèvement de l'âge légal de départ,  
qui passe de 60 à 62 ans  
et de l'âge du taux plein (sans décote):  
de 65 à 67 ans.**

de retrait ou d'abandon de ce projet afin que le dossier soit examiné «au regard de ses vrais impératifs de financement et de justice sociale».

— Le 16 septembre: Déclaration de la Commission exécutive confédérale. Réaffirmation de sa proposition aux autres confédérations d'un appel commun à une journée de grève interprofessionnelle.

— Le 20 septembre: Déclaration du Bureau confédéral. Réaffirmation de la proposition aux autres confédérations d'un appel unitaire à 24 heures de grève interprofessionnelle.

— Les 7 et 8 octobre: le Comité confédéral national de FO, à l'unanimité, réaffirme «le caractère injuste et inacceptable de ce projet et la nécessité de revendiquer son retrait ou son abandon pour obtenir une autre réforme; soutenant les syndicats FO qui, dans l'unité d'action la plus large, s'engagent dans la reconduction du mouvement pour obtenir satisfaction».

Pendant tout le temps du débat parlementaire, FO a proposé aux autres organisations, à chaque réunion «intersyndicale», un appel unitaire à 24 heures de grève, public et privé, pour renforcer la mobilisation engagée pour combattre le projet gouvernemental et obtenir une autre réforme.

Car FO considère qu'on ne peut pas continuer indéfiniment sans risque de débordement ou lassitude des militants.

— Le 28 octobre: Déclaration du Bureau confédéral: «Les manifestations du 28 octobre ont été, malgré les vacances et le vote de la loi, importantes.»

le retrait car «cela laisserait penser qu'il ne faut pas de réforme».

— Le 22 septembre: La CFDT indique qu'«au bout d'un moment autant changer de texte plutôt que de faire du rafistolage».

— Le 7 et 9 octobre: B. Thibault refuse d'appeler l'ensemble de la CGT à des grèves reconductibles. La priorité est de «contribuer à un élargissement» de la mobilisation de l'opinion publique et non de se replier sur des grèves reconductibles, «qui dit mouvement social dit multiples formes».

— Intersyndicale du 14 octobre: L'intersyndicale refuse toujours de coordonner un mouvement

— 13 juillet: Présentation du projet de loi au Conseil des ministres.

— 7 septembre: Début du débat à l'Assemblée nationale.

— 27 octobre: Adoption définitive de la loi par le Parlement.

Annnonce d'un débat en 2013 sur la mise en place d'un régime inspiré par points (proposition de la CFDT).

Depuis le début du conflit, FO exige le retrait d'une loi uniquement mise en place pour satisfaire les marchés financiers et maintenir une politique économique libérale, destructrice des droits sociaux et républicains. Pour FO le combat contre les retraites n'est pas terminé. FO n'acceptera jamais ce projet de loi.

— Le 3 novembre: Déclaration de la Commission exécutive confédérale de FO: «Le dossier des retraites n'est pas clos, FO entend saisir toutes les occasions pour rappeler ses positions, exiger l'abrogation de la loi.»

FO affirme que «des manifestations à répétition sans grève ne peuvent pas être efficaces».

Un esprit de résistance et de reconquête s'est installé, FO s'en félicite et entend continuer à tout faire en tant que syndicat libre et indépendant pour le préserver.

— Le 6 novembre: les manifestations rassemblent moins de monde.

Jean-Claude Mailly déclare que la conduite du dossier retraite est un «gâchis».

FO a été constante tout au long de ce dossier en demandant clairement, dès le début, le retrait, et en proposant à chaque réunion entre organisations syndicales la grève interprofessionnelle public-privé. Pour FO, l'unité d'action ou l'action commune librement décidée ne se confond pas avec l'intersyndicale nationale, structure quasi institutionnelle privilégiant le contenant en anesthésiant le contenu.

en rejetant la proposition de FO d'un appel commun clair à une journée de grève franche pour le 19 octobre.

— Le 20 octobre: La CGT se garde de toute consigne précise, appelant simplement les salariés «à prolonger cette mobilisation sous toutes les formes».

— Le 29 octobre: La CFDT déclare: «La promulgation de la loi nous conduira à d'autres formes d'actions syndicales.»

— Le 3 novembre: La CGT propose une nouvelle journée d'action, sans date précise.

Pour la CFDT, l'essentiel est de trouver une sortie unitaire, acceptable pour tous.

— Intersyndicale du 4 novembre: Impossibilité de dégager une action efficace.

Recours devant le Conseil constitutionnel, saisine du parti socialiste.

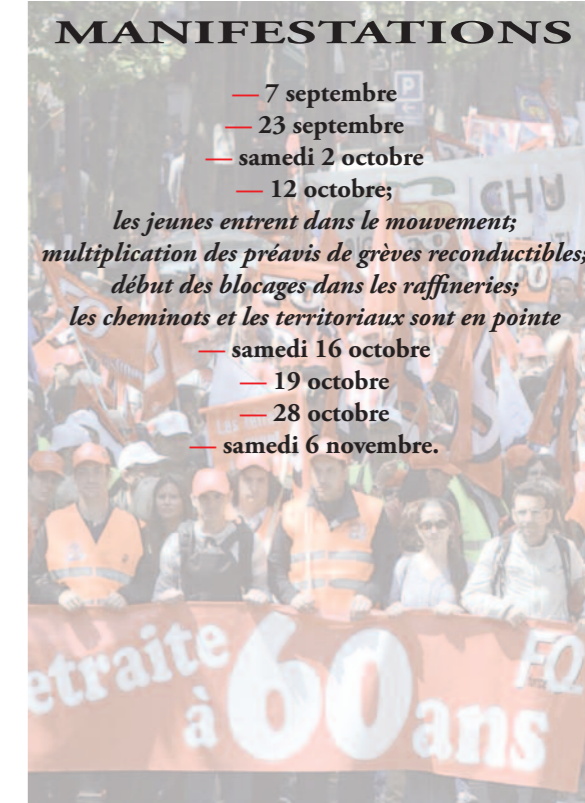
— 9 novembre: Le Conseil constitutionnel valide la loi.

— 10 novembre: Promulgation de la loi.

La loi prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

— Déclaration du Bureau confédéral du 8 novembre: Pas de stratégie d'oubli et de diversion, FO ne participera pas à la réunion des syndicats du 8 novembre.

— Communiqué FO du 10 novembre: la promulgation de la loi ne clôture pas pour autant le dossier des retraites. Détermination à ne pas accepter cette ré-



**MANIFESTATIONS**

- 7 septembre
- 23 septembre
- samedi 2 octobre
- 12 octobre;  
les jeunes entrent dans le mouvement;  
multiplication des préavis de grèves reconductibles;  
début des blocages dans les raffineries;  
les cheminots et les territoriaux sont en pointe
- samedi 16 octobre
- 19 octobre
- 28 octobre
- samedi 6 novembre.

Refus des sept autres organisations syndicales d'un appel commun à 24 heures de grève lancé par FO.

L'intersyndicale passe à autre chose que le sujet des retraites, il est question de la poursuite «d'un travail commun sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat et les conditions de travail».

— Le samedi 6 novembre: Le samedi est toujours peu mobilisateur et le 6 novembre n'échappe pas à la règle. CGT et CFDT essayent d'afficher leur unité syndicale. B. Thibault apparaît «jusqu'au-boutiste» en promettant des actions jusqu'en 2011 et la CFDT a tourné la page des retraites en glissant sur d'autres sujets.

— Intersyndicale du 8 novembre: Déclaration commune CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appelant à une journée de mobilisation le 23 novembre.